Gemeng Mäerzeg

Extrait du Registre

-

Délibération du Collège échevinal de la Commune de Mertzig

Séance du 30 octobre 2026

Présents M. Mike Poiré / Bourgmestre
MM. Stefano D'Agostino, Lex Schwind / Échevins

M. Aender Schroeder, secrétaire communal

Excusé(e) //

Objet : REG°040/2026 // Règlement temporaire de circulation - « Rue Principale / Arrêt-bus « Wéchen » // **Circulation**

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Considérant qu'à partir du lundi, 09 novembre 2026, les travaux de réaménagement des arrêts-bus « Wéchen », situés dans la rue « Principale », débuteront ;

Considérant que pour des raisons d'organisation et de sécurité il y a lieu de réglementer la circulation ;

Vu la loi du 06 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 06 juillet 2004 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

de réglementer la circulation dans la Rue Principale, à partir **du lundi, 09 novembre 2026 et plusieurs semaines**, comme suit :

Article 1. – Circulation - Feux tricolores
Pendant toute la durée des travaux la circulation sera réglée par des feux tricolores, et à la hauteur de la maison n°40.

Article 2. – Route barrée
Pendant la durée des travaux, les rues « Um Knapp » et « Wéchen » peuvent être barrées ponctuellement, et ce suivant avancement des travaux.

Article 3. – Infractions
Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Article 4. Confirmation
La présente sera soumise aux fins de confirmation au Conseil communal dans sa prochaine séance.

Le Collège échevinal,
Pour extrait conforme,

Mertzig, le 30 octobre 2026

Le Bourgmestre, Le Secrétaire

